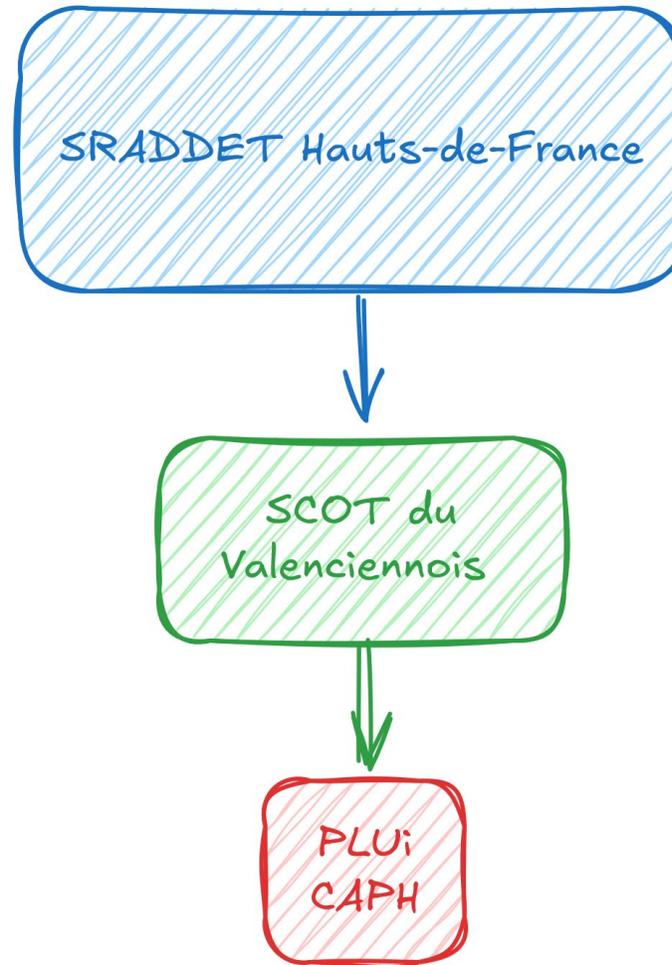


Présentation de la liste des projets de la collectivité
répondant à l'AMI de la Région dans le cadre des
Projets d'Envergure Régionale (PER)

Quel est le lien entre les documents d'urbanisme ?



Que prévoient les documents d'urbanisme ?



Modifié le 18 novembre 2024,
il divise par deux la consommation d'espaces
et répartit l'effort entre les SCOTs



En cours de révision.
La loi impose de terminer cette révision pour 2027
Le SCOT fixera la répartition entre les 2 agglomérations
et les principes qui s'imposeront aux PLUi

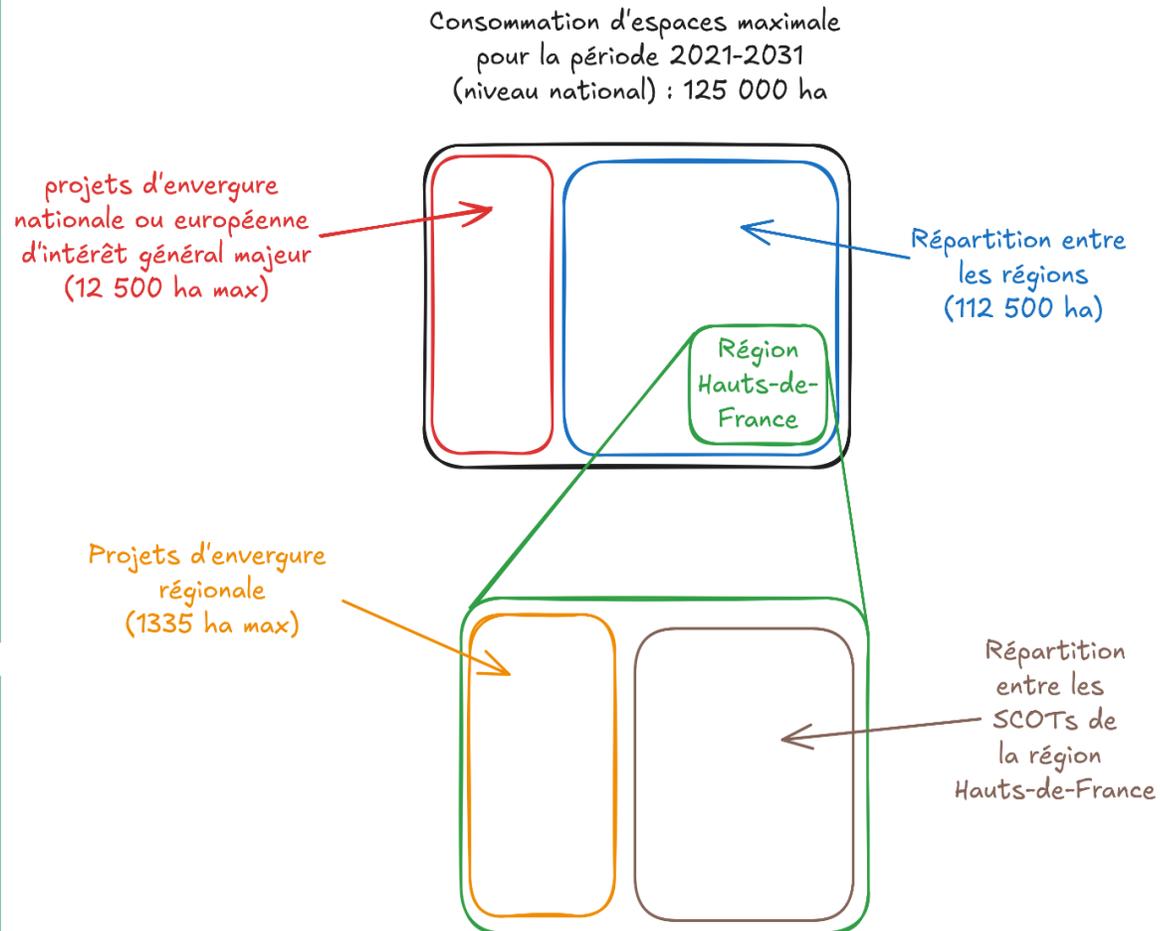


La loi impose d'intégrer les objectifs de
modération de la consommation d'espaces
via une révision, pour 2028

Taux d'effort demandé par le SRADDET sur le SCOT du Valenciennois (CAPH + CAVM) : **66,01 % (24 ha / an)**

=> Autour de 11 ha / an pour la CAPH.

Que sont les « PER » ?



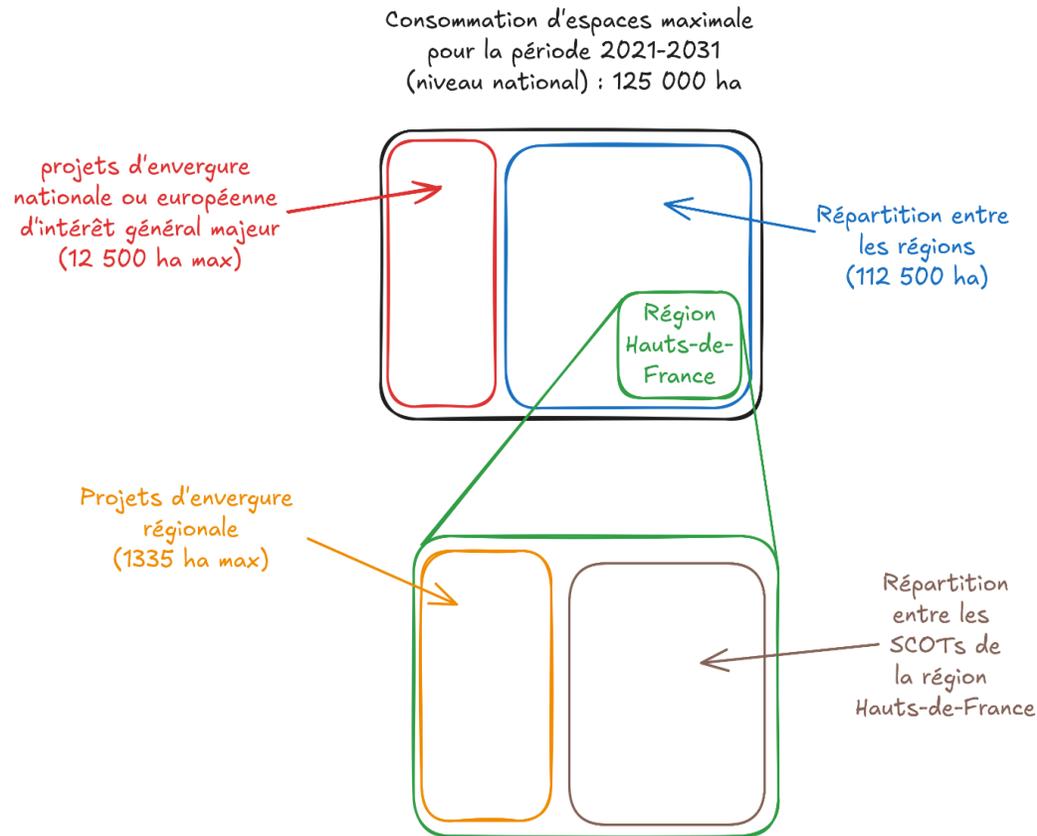
Le SRADDET dote chaque territoire d'une enveloppe maximale de consommation d'espaces.

Il y a cependant une "réserve", au niveau régional, pour des projets économiques, dont l'ampleur dépasse celui du territoire.

Chaque SCOT va donc délibérer pour faire remonter ces projets à la Région, dans le cadre d'un appel à projets.

La Région choisira les projets qu'elle intégrera en tant que "PER".

Comment choisir les PER ?



- ✓ Sont éligibles les projets économiques qui contribuent à la réindustrialisation, à la décarbonation et/ou au développement de filières d'avenir.
- ✓ Le démarrage des projets doit être compris entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2031.
- ✓ L'appel à projets sera reconduit de manière annuelle.
- ✓ Un projet qui n'est pas inscrit au titre des PER n'est pas remis en cause. Il comptera cependant dans l'enveloppe de consommation du territoire.

5 projets proposés

- Deux projets en cours : **Lesaffre** et **Verso Energy**, à Denain
- Deux projets à venir à court terme (opérationnalité dans l'année 2025) :
 - La **ZA des Soufflantes**
 - L'accueil d'un **projet privé à haute valeur technologique** de 300.000 m² sur le site « Gifi » (zone d'activités Hordain 1)
- Un projet à moyen terme dont l'opérationnalité est assurée avant 2031, la **zone d'activités des Bruilles**.

